

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 03

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois

Le mardi quatre avril

Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme FEIFER.

Absents excusés :

Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis.

Absents: Mme GODARD Frédérique, Mr MOREAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme Claudette LORGUE

014/2023 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DONT LA CREATION OU LA SUPPRESSION DEPEND D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION, DE CHANGEMENT DE PERIMETRE OU DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8-6°

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

D E C I D E

- **La création à compter du 1^{er} juillet 2023 d'un emploi permanent** dans le grade d'Adjoint administratif à l'Agence Postale Communale à temps non complet à raison de 19 h 50 hebdomadaire, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **trois ans** .
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs qui sera donc le suivant à compter du 1^{er} juillet 2023 :

GRADE EMPLOI	OU	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Secrétaire Mairie	de	A	01	01	00
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe		C	01	01	00
Adjoint administratif Territorial		C	02	00	02 19,50/35 23,50/35
ADMINISTRATIF			04	02	02
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles		C	01	00	01 28/35
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe		C	01	01	00
MEDICO- SOCIAL			02	01	01
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe		C	01	01	00
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe		C	01	01	00
Adjoint technique territorial		C	03	01	02 17,15/35 15,45/35
TECHNIQUE			05	03	02

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme
 Le Maire,
VIGNERIE Christian

